

Comité syndical du 17 décembre 2016

Délibération : CS 01 -17122016

Objet : Approbation de la Déclaration de projet n°1 valant mise en compatibilité du SCoT

- Convocation envoyée le 28 novembre 2016
- Nombre de membres : 170 titulaires (156 suppléants)
- Quorum : 86
- Membres présents : 95
- Pouvoirs : 9

DELEGUES SYNDICAUX TITULAIRES DE METROPOLE SAVOIE PRESENTS : (76)

EPCI Communauté de Communes d'Albens (5)

ABRY Claude, BRAISSAND Jean-François, GARNIER Henri, MARIN Bernard, REBELLE Christian

EPCI Communauté de Communes de Chautagne (3)

BERTHET Olivier, JOURDAN Jean-Marc, ROGNARD Olivier.

EPCI Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (13)

AGUETTAZ Robert, BERNON Martine, BORNAND Jean-Marc, BOUVIER Eudes, CASANOVA Corinne, CROZE Jean-Claude, DRIVET Jean-Marc, FRANCOIS Didier, JACQUIER Nicolas, KOEHREN Gabrielle, MERCIER Yves, PAPIN Christophe, SCAPOLAN Martine

EPCI Communauté d'Agglomération Chambéry Métropole (35)

BEAUD Josiane, BEGUIN Jean-Pierre, BOCHATON Brigitte, BOURIDA Driss, BRET Frédéric, CARRET Françoise, CHAPPUIS Catherine, CHAUVIN Marc, DANTIN Michel, DEBOIS Catherine, DEMANGEOT Jean-Pierre, DUBONNET David, DULLIN Xavier, DUPASSIEUX Henri, DYEN Michel, FAVRE Daniel, FRANCAZ Laurence, GAGET Alain, JANUEL Bernard, LEOUTRE Jean-Marc, MIGNOLA Patrick, PIERRETON Christophe, POMMAT Dominique, PONCET Alain, REMY Josette, RICHEL Christophe, ROCHAIX Daniel, ROL Jacqueline, ROULET Patrick, ROUSSET Bruno, ROUTIN Anne, THIEFFENAT Alain, VALLIN-BALAS Florence, VAN WETTER Françoise, VENTURINI Jean Maurice.

EPCI Communauté de Communes Cœur de Savoie (20)

BANNAY-CODET MARTINE, BATAILLARD ANDRE, BUEVOZ EVE, BULLE LUCIENNE, COMTE PIERRE, DOMENGET PATRICE, FRISON BERNARD, GASCOIN CATHERINE, MAUGIE GILLES, MONNET GILLES, MONTBLANC JEAN-CLAUDE, NAJAR GILBERT, NICOLLE JEAN-CLAUDE, PAVILLET YVES, RAFFIN JEAN, RAVIER MICHEL, ROYER CLAUDE, SANTAIS BEATRICE, SCHNEIDER SYLVIE, VOUTHIER JEAN

DELEGUES SUPPLEANTS DE METROPOLE SAVOIE PRESENTS : (19)

EPCI Communauté de Communes d'Albens (2)

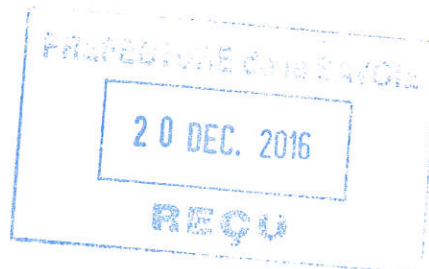
BRACHET Jocelyne, GIRARD Serge

EPCI Communauté de Communes de Chautagne (1)

PASQUALI Pierre-Yves

EPCI Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (1)

PERROUX Claude



MÉTROPOLE SAVOIE

185, rue de la Martinière

73000 CHAMBÉRY

Tél. : 04 79 62 91 28

Fax : 04 79 69 72 37

info@metropole-savoie.com

www.metropole-savoie.com

EPCI Communauté d'Agglomération Chambéry Métropole (8)

BLAKE Gérard, CAPITAN Chantal, CARENCO Eric, JACQUIER Jean-Yves, JEAN Dominique, OGIER Philippe, THEVENOT Yves, VALLIER Claude

EPCI Communauté de Communes Cœur de Savoie (7)

COCHET Renée, LOGEROT Yannick, FAVRE Laurent, NOVEL Stéphanie, MUNIER Yannick, ROSSIGNOL Bernard, GACHET Jean-François.

POUVOIRS : (9)

Communauté de Communes de Chautagne : L'HEVEDER Sylvie à ROGNARD Olivier, SAVIOZ-FOUILLET Jean-Pierre à BERTHET Olivier

CALB : BERETTI Renaud à CASANOVA Corinne, FRANCOIS Marie-Pierre à CROZE Jean-Claude, BLANC Damien à JACQUIER Nicolas

Chambéry Métropole : NICOLISI Salvatore à BEAUD Josiane, METRAS Jean-Charles à JANUEL Bernard

Cœur de Savoie : Jean-François DUC à Jean-Claude MONTBLANC, Christine CARREL à Martine BANNAY CODET,

Monsieur le Président rappelle que le syndicat mixte a engagé une procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du SCoT afin de permettre la réalisation du projet de requalification urbaine de la commune de Bassens. En effet, il apparaît nécessaire de faire évoluer les Zones d'Aménagement Commercial de la commune définies dans le Document d'Aménagement Commercial du SCoT qui actuellement, ne sont plus en cohérence avec l'objectif de la commune d'affirmer et de renforcer la centralité du quotidien principale de Bassens sur le secteur dit de la « terrasse active » regroupant l'essentiel des commerces, des équipements, des services publics et une offre d'habitat.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L141-1 et suivants, L143-44 et suivants, L300-6 et R143-11 ;

Vu la délibération du comité syndical du 21 juin 2005 approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale de Métropole Savoie ;

Vu la délibération du comité syndical du 14 décembre 2013 approuvant la modification n°1 du SCoT Métropole Savoie ;

Vu l'arrêté n° 09-2016A en date du 17 août 2016 soumettant à enquête publique le projet de déclaration de projet n°1 valant mise en compatibilité du SCoT Métropole Savoie ;

Vu la notification de l'arrêté de mise à l'enquête publique de la déclaration de projet n°1 valant mise en compatibilité du SCoT Métropole Savoie en date du 30 août 2016, antérieurement à l'ouverture de l'enquête publique ;

Vu l'examen conjoint du projet avec l'Etat et les Personnes Publiques Associées en date du 2 septembre 2016 et les avis émis par les Personnes Publiques Associées qui se sont prononcées par courrier ;

Vu le procès-verbal de réunion de l'examen conjoint ;

Vu les observations formulées par les collectivités membres de Métropole Savoie ;

Vu l'enquête publique relative au projet de déclaration de projet n°1 valant mise en compatibilité du SCoT Métropole Savoie qui s'est déroulée sur 33 jours consécutifs du lundi 19 septembre 2016 au vendredi 21 octobre 2016 inclus ;

Vu les observations du public et les résultats de l'enquête ;

Vu le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur en date du 14 novembre 2016 émettant un avis favorable au projet de déclaration de projet n°1 valant mise en compatibilité du SCoT Métropole Savoie ;

Considérant l'intérêt général porté par le projet de requalification urbaine de la commune de Bassens qui tendra à pérenniser et à développer l'activité économique et les commerces de la commune, à créer de l'animation urbaine et à améliorer les connexions avec le reste de la commune, bénéficiant ainsi à l'ensemble de ses habitants ;

Considérant que suite à l'enquête publique et au rapport et conclusions du commissaire enquêteur, une modification mineure au projet de déclaration de projet n°1 valant mise en compatibilité du SCoT Métropole Savoie, est apportée comme suit :

- Le périmètre de la Zone d'Aménagement Commercial de « centralité du quotidien principale » est complété sur sa partie sud-est afin d'y intégrer l'ensemble de l'îlot bâti à l'intersection de la rue de la Martinière et de la rue Jean Perrier Gustin. Cette prolongation permettra d'intégrer les secteurs de développement économique dans la zone d'aménagement commercial.

Considérant que conformément à l'article L143-23 du code de l'urbanisme, la modification présentée résulte de l'enquête publique et, ne porte pas atteinte aux fondements et à l'économie générale du projet soumis à l'enquête publique.

Considérant les débats du comité syndical de Métropole Savoie du 8 octobre 2016.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

ARTICLE 1 : approuve la déclaration de projet n°1 valant mise en compatibilité du SCoT Métropole Savoie telle qu'elle est annexée à la présente.

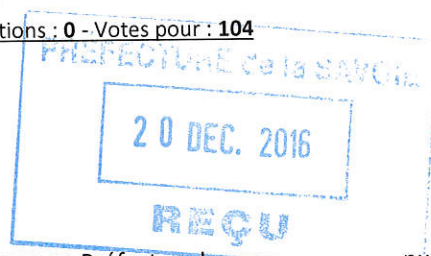
ARTICLE 2 : précise que la présente délibération fera l'objet d'un affichage au syndicat mixte Métropole Savoie, ainsi qu'en mairie de Bassens durant un mois et mention en sera faite dans un journal diffusé dans le département.

ARTICLE 3 : précise que la déclaration de projet n°1 valant mise en compatibilité du SCoT Métropole Savoie approuvée sera tenue à la disposition du public au syndicat mixte Métropole Savoie, à la mairie de Bassens, ainsi qu'à la Préfecture de Savoie, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

ARTICLE 4 : précise que la présente délibération et le SCoT modifié seront transmis à Monsieur le Préfet de la Savoie.

Suffrages exprimés : 104

Votes contre : 0 - Abstentions : 0 - Votes pour : 104



Le Président,

Patrick MIGNOLA

METROPOLE SAVOIE

Syndicat mixte pour le SCoT et le CDDRA

185 rue de la Martinière - 73000 CHAMBERY

04 79 62 91 23 - info@metropole-savoie.com

Acte certifié exécutoire, reçu en Préfecture le publié le

20/12/2016

